

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion et Finance

Préavis 03 / 2026

Rapport de Gestion 2025

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Renens - François Delaquis, Président-rapporteur

Membres :

Bussigny – Michael Wyssa

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – Nicolas Morel

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

La Commission remercie chaleureusement Mme Paola Käslin, vice-présidente du CODIR, MM. Luigi Sartorelli et Frédéric Strittmatter membres du CODIR, le Commandant Stefan Bérard, le remplaçant du Cdt M. Olivier Fiaux, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance ainsi que le capitaine Pascal Perret, chef opérationnel et le nouveau responsable RH M. Jorge Raforel pour leur disponibilité et leurs explications. La Commission a obtenu les réponses à toutes ses questions et a ainsi pu travailler dans d'excellentes conditions.

Introduction

Pour l'exercice 2025-2026, la Commission de gestion s'est d'abord réunie le 4 novembre 2025 pour définir les sujets qu'elle souhaitait traiter cette année. Ainsi, la Cogest a voulu connaître le cahier des charges et le rôle du chef des opérations, disposer d'un premier bilan pour ce poste. Les horaires de travail des équipes et les modifications ont fait l'objet d'un suivi. En outre, la Cogest a voulu savoir ce qui était mis en place en cas de gestion de crise.

Ces points ont été abordés en présentiel lors d'une séance qui a eu lieu le 10 février 2026.

La Cogest avait également prévu d'assister au débrief lors des prises de service des brigades. Finalement, ce point a été abandonné d'entente avec le Commandant au vu de la nature des informations échangées.

Le rapport de gestion a quant à lui été traité le 29 avril 2026.

Séance du 10 février 2026 :

Mis à part les questions et les réponses posées préalablement par écrit, la Cogest a échangé également avec M. Perret, chef des opérations, qui a pu expliquer comment il voyait son rôle au sein de Polouest et comment cela se déroulait dans d'autres corps de police. Le développement de ce poste à moyen terme est celui du modèle « Duvillard » c'est ancien commandant de la police cantonale neuchâteloise, à savoir l'ARP : approche résolution de problème.

Pour les horaires de travail, il a été également précisé qu'avec des équipes polyvalentes il est plus facile pour eux de procéder à des changements d'horaires ou d'unité territoriale.

Réponses aux questions posées par la Commission de gestion

A. Poste Chefs des opérations

Disposer du cahier des charges et du rôle du nouveau poste de chef des opérations.

Le cahier des charges du poste de chef des opérations, ainsi que son positionnement hiérarchique et fonctionnel, sont annexés à la présente réponse.

Le capitaine Pascal Perret a pris ses fonctions de chef des opérations de la Police de l'Ouest lausannois (POL) le 1er juillet 2025. Il s'agit d'une fonction nouvelle, créée dans le cadre de l'évolution de la gouvernance de la POL et de la structuration d'une direction générale comprenant une direction opérationnelle et une direction support.

Le chef des opérations est responsable de la conduite et de la coordination des activités opérationnelles. Il agit comme référent opérationnel, garantissant la cohérence de l'action policière et la coordination entre les divisions.

Disposer du nouvel organigramme et connaître les incidences de ce nouveau poste sur l'organisation et les processus de Polouest.

Le nouvel organigramme de la POL, intégrant la direction opérationnelle, est annexé à la présente réponse.

La création du poste de chef des opérations s'inscrit dans les travaux en cours, lesquels seront décrits de manière plus détaillée dans le rapport de gestion 2025. Elle a permis d'engager une évolution de la conduite opérationnelle visant la mise en place progressive d'une direction opérationnelle structurée.

Cette évolution repose sur une approche de police guidée par le renseignement, fondée sur l'analyse continue de la situation sécuritaire du district et sur l'identification des écarts entre la situation actuelle et l'état recherché. Ces écarts donnent lieu à des réponses adaptées, allant de mesures immédiates à des travaux d'état-major, dans une logique de résolution de problèmes.

La conduite opérationnelle est structurée selon trois horizons temporels, court, moyen et long terme, afin d'assurer la gestion des activités quotidiennes, de renforcer les capacités d'analyse et de planification, et d'anticiper les évolutions et les projets de développement.

- **Peut-on tirer un 1er bilan et si oui lequel ?**

À ce stade, le fonctionnement opérationnel à court terme est considéré comme maîtrisé. Les efforts portent principalement sur le renforcement des processus à moyen terme, tandis que les processus liés au long terme seront consolidés dans le cadre des projets de développement de la POL et de la législature 2026–2031.

Par ailleurs, des travaux ont été engagés en matière de formation des officiers, en lien avec les besoins opérationnels identifiés et les orientations qui seront présentées dans le rapport de gestion.

Ces effets sont jugés positifs et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue, à mesure de la consolidation de la direction générale et des processus.

- **Qu'en est-il du « projet » de modifier les horaires des équipes, est-il en vigueur et si oui quels sont-ils ?**

Les dernières modifications significatives des horaires remontent à de nombreuses années. Elles concernaient principalement Police secours, avec la mise en place d'un système d'organisation du temps de travail qui est aujourd'hui repris par la quasi-totalité des corps de police relevant de l'Organisation policière vaudoise (OPV).

Par ailleurs, l'introduction du travail à temps partiel est intervenue dans l'intervalle. Celui-ci est appliqué de manière adaptée aux besoins opérationnels, avec des taux d'activité compris entre 50 % et 90 %, sans modification du régime général des horaires.

Comme expliqué dans le rapport de gestion 2024, depuis le 1er avril 2024, les policiers en tournus ont la possibilité d'adapter leurs horaires en privilégiant le travail de jour, sous réserve que le socle sécuritaire de base soit respecté la nuit.

À la suite des rotations intervenues au sein de la direction opérationnelle, consécutives au départ à la retraite du plt Bottali, la situation fait actuellement l'objet d'une analyse complémentaire afin d'évaluer d'éventuelles adaptations en lien avec l'évolution des besoins opérationnels de la POL.

B. Gestion de crise

- **Quelle est l'organisation de la POL en cas de gestion de crise et la stratégie ?**

Il faut distinguer trois niveaux différents, à savoir cantonal, communal et association en tant qu'entité juridique.

Au niveau cantonal, la POL est un partenaire et agit sous la conduite de l'Etat, très souvent représenté par la police cantonale vaudoise, voire un autre service, à l'exemple de l'ECA dans le cadre de l'accident de chantier à Prilly-Malley.

Au niveau communal, la POL agit toujours comme partenaire puisque la responsabilité de la protection des personnes et des biens appartient à l'autorité communale. C'est donc à elle de mettre en place une gestion de crise.

A ces deux niveaux, la POL intègre le poste de commandement qui coordonne l'ensemble des partenaires engagés et fait le lien avec les autorités.

Au niveau de l'association en tant qu'entité juridique, la gestion d'une crise relève uniquement du Codir sous la conduite du Commandant.

- **Quelle est la place et le rôle du CODIR ?**

Comme indiqué ci-dessus, le Codir agit comme autorité uniquement dans le cadre d'une crise qui concerne l'association comme entité juridique.

- **Quel est le rôle des Communes ?**

Selon la loi sur la protection de la population, les principales responsabilités des communes sont :

- d'assurer une gestion coordonnée des risques, en incluant tout particulièrement les risques liés aux événements naturels (planification, gestion et réactivité) ;
- d'informer la population ;
- d'intégrer le cas major cantonal de conduite (EMCC). échéant leurs propres moyens dans le dispositif cantonal ORCA, conduit par l'État.

- **Comment sont répartis les tâches/actions avec le Canton, plan ORCA ?**

Comme déjà mentionné, la POL agit sous la conduite du canton et selon les directives de la police cantonale.

- **Comment est organisée la communication (Canton, Communes, presse, population, etc.)**

Le Codir est responsable de la communication uniquement pour les événements qui concernent exclusivement l'association en tant qu'entité juridique.

- **Y-a-t-il un plan de continuité des activités ?**

Chaque service (police, administration, etc.) a un plan de continuité en cas de cyberattaque notamment).

- **Qu'est-ce qui est prévu en cas de cyberattaque ?**

Rappelons pour commencer que l'infrastructure informatique est commune entre la ville de Prilly et l'Association. En cas de cyberattaque, ces deux autorités seront donc concernées.

La gestion de crise est sous la conduite du service informatique de la ville de Prilly (SIP). Les services cantonaux compétents intègrent la cellule de crise conformément à la convention passée entre l'état de Vaud et les communes. D'autre part, le SIP a conclu un contrat IRFA (Incident Response and Forensic Analysis) avec Orange Cyberdefense pour une assistance immédiate.

Séance du 29 avril 2026

- **Page 4 organigramme**

- Pour quelle raison a-t-on 2,2 EPT en CDD sur 3,4 EPT aux RH ?

R. Mutations au sein du service :

- Mai : départ spécialiste salaire & administration - engagement CDD 80%
- Juillet : absence prolongée partenaire RH (1) - engagement CDD 100%
- Septembre : départ partenaire RH (2) - engagement CDD 40%

La Cogest a encore obtenu les informations suivantes concernant ces CDD. Dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau RH, il a décidé d'avoir recours à des CDD pendant cette période intérimaire afin que le futur titulaire puisse se déterminer sur l'organisation du service qu'il va reprendre.

Il a été nécessaire de faire appel à une société externe pour assumer le paiement des salaires depuis le mois de février. Le mandat se terminera en juin. Le coût supplémentaire net devrait atteindre CHF 27'000.00.

- **Page 7 Conseil intercommunal sous Prilly**

- Le nom de Mme Geneviève Guignard est incomplet. Il s'agit de Mme Geneviève Nosedà Guignard. A la page 9 son nom est correctement écrit.

- **Page 27 Taux de rotation du personnel civil**

- Le taux de rotation de 13,5 % pour les civils paraît élevé. Quelles en sont les raisons ?

R. Le nombre de départs mis en relation avec le petit effectif, 36.3, explique ce taux « paraissant » élevé. Il est toutefois inférieur à 2024 (24%) et 2023 (21.7%).

Remarque : nous avons constaté que ces départs ne sont pas tous mentionnés en page 18 puisqu'il manque :

- Service RH

1 responsable RH ;

1 partenaire RH ;

1 spécialiste salaire et administration.

Ces corrections seront apportées dans la version électronique.

- **Police du Commerce – Contrôle des salons de coiffure, barbiers, etc.**

- Sur quoi portaient les 43 avertissements ?

R. Les contrôles effectués dans le cadre de cette « campagne » portaient sur le respect de l'Ordonnance sur l'Indication des Prix (OIP) et les 43 avertissements sont exclusivement en lien avec cette thématique.

Trois catégories ont été définies par la Confédération soit :

1. l'indication des prix des prestations de service ;
2. l'indication des prix des marchandises à l'intérieur du salon ;
3. l'indication des prix des marchandises dans la vitrine.

La plupart des infractions recensées concernent des prix de produits non visibles ou alors des prestations dont l'indication de prix mentionne « dès --- CHF », alors que le tarif doit être clairement mentionné, le prix de « départ » n'étant pas suffisant.

Les contrôles supplémentaires ont confirmé que les manquements constatés avaient été corrigés par les exploitants.

- Y-a-t-il eu des cas de suspicion de blanchiment d'argent ?

R. Comme indiqué ci-dessus, ces actions, qui s'inscrivaient dans le champ de compétence de la police du commerce, avaient uniquement pour but de contrôler le respect de l'Ordonnance sur l'Indication des Prix (OIP) selon les directives de la police cantonale du commerce.

D'autre part, l'infraction de blanchiment d'argent relève de la seule compétence de la police cantonale, en sa qualité de police judiciaire.

Page 31 Ecublens squats

- Quelles sont les raisons de ce nombre élevé à Ecublens ?

R. Le squat sis à la route du Bois a fait l'objet, durant les mois de novembre et décembre, d'une attention toute particulière suite aux plaintes d'une partie du voisinage pour trouble de la tranquillité publique.

- **Vœu 2024 de la Cogest**

En 2024, la Cogest avait émis le vœu que le rapport de gestion intègre mieux les activités du Conseil intercommunal afin de conserver une trace claire, structurée et complète des objets traités ainsi que des décisions prises par celui-ci.

La Cogest est satisfaite que le vœu déposé en 2024 ait été exaucé et des informations communiquées dans le rapport de gestion.

Bilan de la législature

La Cogest tire un bilan très positif de cette législature. Elle a pu constater la montée en puissance de Polouest depuis l'arrivée du nouveau commandant. Elle a apprécié la qualité des échanges et la transparence du CODIR sur sa gestion. Nous avons été régulièrement mis au courant lorsque des situations particulières se sont présentées.

La Cogest a pu travailler en profondeur au cours de ces 5 années. Chaque année, elle a choisi des thèmes concrets, les a analysés et a rencontré les acteurs sur le terrain, nous citerons : les tâches de la police du commerce, le recrutement des aspirants et le processus de formation à Savatan, les locaux de police dans les communes, à ce titre elle a déposé un postulat encore en suspens concernant le poste de Renens, la gestion de crise, etc.

Délibération :

La commission recommande l'acceptation du préavis, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction ;
 - Oui le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

la gestion de l'exercice 2025 et en donne décharge au Comité de Direction.

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

François Delaquis président-rapporteur

Annexes :

- descriptif de poste
- organigramme